



## Litige dans une affaire de formation au travail

-----  
Par Neinei

Bonjour, j'ai eu quelques contacts avec une entreprise qui souhaitait m'engager pour un temps partiel de 20 heures. Ils m'ont appelés pour savoir si j'étais disponible pour une formation de 8 heures avant de commencer je leur ai répondu que je n'étais pas sûr de pouvoir mais que jeudi c'était peut être possible. Ils m'ont donc calés sur le jeudi. Cependant, après que l'appel est eu lieu, je me suis demandée si après cette journée de formation j'étais obligée de signer le contrat de travail car je n'étais pas encore sûr quand à mon souhait de rejoindre l'entreprise. J'ai donc envoyé des messages et des mails mais aucune réponse, j'ai donc fait part de mon absence car je ne voulais pas m'engager sans être sur.

Seulement, maintenant ils veulent entamer une sanction contre moi. Ont-ils le droit de faire ça ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Pourriez vous décrire le poste de travail et surtout si vous avez accepté par écrit, et la forme de cet écrit ?

Une proposition d'embauche en bonne et due forme, acceptée vous engage .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10403]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10403  
[/url]

Mais il est probable que cela ne soit pas le cas .

-----  
Par Neinei

Il n'y a aucun trace écrite, nous avons échangés verbalement au téléphone. J'ai été d'accord pour des horaires mais on m'a dit que je pouvais changer etc?

Pour vous dire nous n'avions même pas discuté de salaire. Je ne sais pas quoi faire.

C'était une formation de 8heures pour apprendre le métier de préparateur de commande.

Merci pour votre réponse

-----  
Par kang74

Rien d'écrit : laissez les braire .

-----  
Par Neinei

Merci beaucoup